COMPTE RENDU

délibération D_2021_5_1 : Approbation du compte rendu du 12 avril 2021 Madame le Maire propose l'approbation du compte rendu de la séance du 12 avril 2021 dont chaque conseiller municipal a été destinataire.

Le Conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité:

- approuve le compte rendu du 12 avril 2021

délibération D_2021_5_2 : Versement de fonds de concours voirie à la CDC Lavalette Tude Dronne Madame le Maire rappelle que la CDC Lavalette Tude Dronne est compétente en matière de voirie d'intérêt communautaire. Ainsi, la CDC assurera les travaux d'entretien et d'investissement uniquement sur la bande roulante.

Madame le Maire indique que l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales prévoit qu' « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Elle ajoute que le versement de fonds de concours est autorisé si trois conditions sont réunies :

- le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ;
- le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;
- le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

Vu les devis de travaux établis par le cabinet Merlin, bureau d'étude en charge de la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire, la commune propose de retenir le programme de travaux 2021 suivant :

VC-Tricherie 1 008,00 VC205-Groc 1 087,20 VC-Rue Grand Champs 1 878,48 VC243-Marsac Partie Basse 9 753,78 Vc-Le Lac 5 905.80

TOTAL 19 633,26

Afin de participer au financement des travaux de voirie 2021, Madame le Maire propose que la commune verse un fond de concours à la CDC Lavalette Tude Dronne avec le plan de financement suivant :

Désignation	Dépenses €TTC	Recettes €TTC
Projet Travaux Voirie	19 633,26	
Part Maîtrise d'œuvre	779,22	
FDAC 2021		2 927,31
FCTVA 2021 (16.404%)		3 348,46

Part Investissement Voirie CDC 2021 (reste à charge)		13 929,46
Fond de Concours 2021 de la Commune		207,25
TOTAL	20 412,48	20 412,48

La commune s'engage à ouvrir des crédits sur les fonds de concours 2021 à hauteur de **207,25** € sur l'imputation 2041513.

Toutefois, cette somme pourra être réévaluée selon les actualisations de prix appliquées.

Le fonds de concours sera appelé par la CDC de la manière suivante :

- 50% du montant à la signature de la convention
- 50% restant au solde du coût définitif de l'opération à la réception des travaux du programme 2021 et comprenant les honoraires de la maîtrise d'œuvre ainsi que la variation des prix.

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, article 186;

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 5214-16 V;

Considérant que les conditions relatives à l'octroi des fonds de concours sont respectées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DÉCIDE :

- 1) DE VERSER à la CDC Lavalette Tude Dronne un fonds de concours d'un montant de **207,25 € TTC** destiné au financement du projet ci-dessus exposé,
- 2) D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

délibération D_2021_5_3: Positionnement de la Commune sur le plan de vente de logements sociaux de l'OPH

Mme Le Maire fait lecture de la lettre de l'OPH de l'Angoumois au Conseil Municipal. Dans le cadre de la Convention d'Utilité Sociale 2021-2026 validé lors des Conseils d'Administration du 15/12/2020 et 30/03/2021, l'OPH de l'Angoumois envisage de mettre en vente des logements sitiés sur la Commune (voir plan de vente).

Mme le Maire propose de voter pour le plan de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote favorablement pour le plan de vente en annexe.

délibération D_2021_5_4 : Approbation du Compte Administratif Commune et assainissement Sous la présidence de Mr Joël CORDIN, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal et le compte administratif du budget annexe assainissement 2020 qui s'établit ainsi:

Commune

Fonctionnement

Dépenses 336 000,82 €

Recettes 457 325,58 €

Résultat de l'exercice : 121 324,76 € Résultat n-1: 139 429,81 € Affectation n-1: 88 579,81 €

Résultat de clôture: 172 174,76 €

Investissement

Dépenses 372 674,95 €

Recettes 249 532,37 €

Résultat de l'exercice : - 123 142,58 € Résultat n-1: 203 003,09 €

Résultat de clôture: 79 860,51 €

Résultat global de clôture: 252 035,27 €

Reste à réaliser: dépense: 48 324 €

Assainissement

Fonctionnement

Dépenses 19 837,50 €

Recettes 22 787,92 €

 Résultat de l'exercice : 2 950,42 €

 Résultat n-1:
 3 255,97 €

 Affectation n-1:
 2 600,00 €

Résultat de clôture: 3 606,39 €

Investissement

Dépenses 10 692,18 €

Recettes 11 794,00 €

Résultat de l'exercice : 1 101,82 € Résultat n-1: 845,70€ Résultat de clôture:

256,12 €

Résultat global de clôture: 3 862,51 €

Hors de la présence de Mme Chantale GOREAU, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal et du budget annexe assainissement 2020.

"RETIRE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°D_2021_3_3 du 22 mars 2021, portant approbation des comptes administratifs de la commune, pour erreur de plume".

Questions diverses

- ELECTIONS

- se tiendront dans la salle des fêtes
- inscription sur le planning des élections
- vaccination des assesseurs : à minima la 1ère injection ou cacciné totalement ou Test PCR<48H.

- CALITOM

Recensement des conteners de déchet pour établissement de la taxe déchet de la commune (contener communaux : salle des fêtes, cimetières)

A l'étude : mise en place de bac de tri à l'entrée du cimetière en supprimant le contener existant. Maintien du nombre de contener à la salle des fêtes.

La redevance spéciale est proportionnelle au volume. A terme, l'objectif est de réduire le volume de déchet.

- SONORISATION SALLE DES FETES

Fin de la séance